RETRO NEWS

2e ANNEE — N° 91. MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1841.

LE COURRIER DE SAONE ET LOIRE.

Journal Politique et Judiciaire de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône.

Ce Journal paraît le Mercredi et le Samedi de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour le département : un an, 18 fr — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 6 fr. — Hors du département : 1 fr. en sus par trimestre.
Les demandes d'abonnements ainsi que les annonces doivent être adressés *franco* au bureau du journal rue Fructidor, à Chalon.

INTÉRIEUR.

On nous écrit de Paris :

Dans les derniers jours qui viennent de s'écouler, les journaux de l'opposition, manquant de sujets pour leur polémique, n'ont rien trouvé de mieux à faire que de puiser dans leur imagination; c'est assez le procédé habituel des feuilles de la gauche; quand elles ne trouvent aucuns griefs, elles en inventent; il faut, bon gré, mal gré, une nouvelle pâture tous les matins; la disette où elles ont été pendant ces derniers temps, leur a fait répandre dans le public tous ces bruits ridicules de remaniement et de dislocation du Cabinet que vous avez vus.

Ces bruits n'avaient rien de sérieux; et personne ici n'y a ajouté foi un seul moment; le Cabinet du 29 octobre est parfaitement uni. Tous les membres ont la même pensée, et le ministère à toute la confiance de la Couronne.

Sans doute, à l'approche de la session, les membres du Cabinet ont dû discuter pour arrêter les plans et les projets du ministère; il faut bien que les ministres délibèrent avant d'agir; mais ces délibérations n'ont amené aucune dissidence, et la plus parfaite unité de vues n'a pas cessé de régner parmi les hommes qui composent le Cabinet.

Je le répète donc, tous ces bruits ont été l'œuvre de deux ou trois journaux qui ont voulu se rendre intéressants par ces inventions et suppléer autant que possible à leur insuffisance ordinaire par le piquant de leurs nouvelles; c'est un manège qui a déjà été employé dans maintes occasions, et qui se renouvellera encore probablement plus d'une fois.

La vérité est que le ministère traversera cette session comme il a traversé l'autre, il a pour lui l'appui de tous les membres de la majorité qui l'ont soutenu jusqu'ici et qui appuieront ses actes dans les mêmes idées et dans les mêmes limites. La situation n'a changé pour personne.

Bien plus la majorité a fait des conquêtes importantes; des membres de la gauche lassés de cette stérile politique et qui désaprouvent systématiquement, se sont rapprochés des rangs des centres et ont pris le parti de n'apporter aucune entrave aux actes du Cabinet, pourvu que ces actes soient utiles au pays.

Le ministère sera donc un peu plus fort dans la session qui va s'ouvrir, qu'il ne l'a été dans celle qui vient de s'écouler, et il est probable que cette session sera la dernière de la législature.

La gauche invente, chaque matin des griefs et des calomnies, parce qu'elle s'apperçoit qu'elle perd du terrain dans le pays; l'issue du procès de M. Ledru-Rollin, à défaut de mes paroles, le prouverait, il me semble, suffisamment.

De puériles inventions ne tromperont pas le bon sens public sur la réalité de cette débâcle générale dont la gauche est très prochainement menacée.

BULLETIN DE L'ALGÉRIE.

Nous apprenons par une correspondance datée d'Oran, 8 novembre, que les troupes qui n'ont pu entrer dans la colonne de 6,000 hommes que le général Lamoricière va conduire à Mascara, parties de Mostaganem le 7, sont arrivées, le 9, par la route de la Macta. Cette petite colonne, commandée par le maréchal de camp Levasseur, se composait des dépôts des 12 bataillons destinés pour Mascara, de tout le 2e chasseurs d'Afrique, d'une partie des spahis et de la cavalerie du général Mustaphe. Les Douairs sont très-contents de la dernière campagne; ils ont butiné, et ils assurent que la fraction des leurs qui est chez Abd-el-Kader, n'attend qu'un moment favorable pour se rallier à la famille. On embarque pour Mostaganem une grande quantité d'effets. La route et le quai de Mers-el-Nébir sont encombrés de ballots, charrettes, etc.; on remarque partout une grande activité. Enfin, au dire des officiers qui ont fait la campagne de Saïda, les dernières opérations produiront le résultat le plus avantageux, Abd-el-Kader, qui a perdu les cinq forts boulevards de sa puissance, est dépouillé de tout son prestige; il ne sait plus comment placer ses munitions et ses provisions à l'abri de nos atteintes. Les Medgehers et les tribus de la Jacobie sont maintenant contre lui et s'allieront à Tedjini, Marabout d'Aïn-Madieg. Son règne est considéré comme fini, et le général Lamoricière s'apprête à porter le coup mortel à l'émir.

Nous voyons par une correspondance datée de Mostaganem, 10 novembre, qu'il arrivait de tous côtés dans cette ville des vivres, des munitions, des effets et des moyens de transport. Il y restait peu de malades, et l'on en avait évacué 4 à 500 sur Oran. Suivant ces lettres, le général Lamoricière a réorganisé sa colonne, et il devait se mettre, du 15 au 20 novembre, en route pour Mascara, où il doit passer l'hiver. Les hommes les plus vigoureux ont été choisis et les autres renvoyés à Oran. Pour éviter la disette de fourrages, la cavalerie est fort peu nombreuse, la colonne se compose de 12 bataillons et présente un effectif de 6,000 hommes, plus 300 cavaliers; elle escortera un grand convoi d'effets pour les troupes. Les réguliers du Bey Osman qui doit aussi passer l'hiver à Mascara, sont presque tous habillés à neuf. Dans cette campagne d'hiver dont on attend les plus favorables résultats, le général Lamoricière se propose de régulariser nos relations avec les tribus de la Jacobie, de protéger les Arabes de ce pays, et de mettre à profit toutes les occasions d'inquiéter et de fatiguer les Arabes hostiles.

La correspondance de Mostaganem reproduit, sous la même date, les détails que nous avons donné sur l'affaire du 12 octobre, dans laquelle le général Mustapha a couru les plus grands dangers, et où l'émir, battu, abîmé par la valeur de nos troupes, a perdu le fort de Saïda. Ce combat, où Abd-el-Kader nous a opposé une résistance acharnée, est un des plus beaux faits d'armes de cette heureuse campagne. Il a consommé la ruine de notre implacable ennemi.

Chaque jour, des familles arabes viennent se joindre à nous. Ceux des Medgehers qui se sont soumis, mais qui ont voulu rester sur le territoire, luttent avec leurs propres forces contre Abd-el-Kader, et ont réussi à reprendre les troupeaux qui leur avaient été enlevés.

SYSTÈME MONÉTAIRE.

Les observations suivantes sur le système mo-

FEUILLETON.

SÉANCE MAGNÉTIQUE DU 26 NOVEMBRE.

> En fait de science il est peut-être moins hasardeux de croire sur parole que de se faire sceptique par passion.

Une réunion nombreuse et parmi laquelle on comptait des notabilités en tous les genres, se pressait vendredi dernier dans le salon d'*Idalie*, pour assister aux expériences de vision magnétique annoncées par M. Laurent. Le corps médicale de Chalon s'y faisait remarquer par une absence presque complète.

Un nouveau système d'occlusion des yeux a été employé sur Mlle Prudence. L'appareil se compose d'un masque de plomb *sans ouverture aux narines ni à la bouche*, qui emboite sa figure entière, et dont le contour est bordé par une bande de fer-blanc recourbé en dehors. Un bourrelet de plomb, parfaitement soudé, permet seulement un léger mouvement des lèvres.

Le masque est fixé sur la tête par deux bandes métalliques qui s'élèvent au-dessus du front; et se serre à la hauteur des tempes et des oreilles au moyen de deux courroies fortement tendues.

Puis, sur le tout, on applique une peau de mouton bronsée, teinte en noir, qui enveloppe complètement la tête, et qu'une courroie vient encore fixer invariablement autour du cou.

Nous avons peine à nous rendre compte de la manière dont la pauvre somnambule, ainsi ajustée, peut s'approprier les parcelles d'air indispensables au jeu de ses poumons. Mais n'importe, il s'agit de triompher des incrédulités les plus tenaces, et Dieu sait si tout ce luxe de précautions ne paraîtra pas encore insuffisant à quelques-unes d'entre elles !

Une commission choisie en majorité parmi les personnes peu favorables au magnétisme est alors désignée par les assistants pour procéder aux expériences.

Une partie d'écarté est commencée entre Prudence et un des membres de la commission. Les mains de la jeune fille sont recouvertes de gants, et les cartes portent intact le timbre de la régie.

Dans cette première expérience, la somnambule reconnait parfaitement la tourne, joue avec lenteur, mais souvent avec assurance, s'empare avidement des levées qui lui appartiennent et donne à regrêt les autres à son adversaire. Quelques mouvements d'hésitation se font à peine sentir dans cette partie qui devrait sembler concluante.

La commission, cependant, en propose une seconde, et Prudence, à qui on vient dans l'intervale de donner un peu d'air, Prudence, dont la face est injectée, dont les yeux sont tuméfiés, se résigne de nouveau au supplice de cette quasi-ruffocation.

Cette fois encore, la tourne est parfaitement désignée par elle, et la partie s'engage assez bien, mais ensuite il s'y glisse plusieurs erreurs. Prudence prend un huit avec un sept, et croit voir le Roi de Pique dans le valet de même couleur.

Elle-même reconnait une de ses fautes, revendique sa carte avec instance, mais la difficulté d'entendre sa voix sous l'appareil exorbitant qui la couvre, oblige les assitants à cesser cette expérience et à passer à des points de vision moins compliqués.

Plusieurs mots, écris sur des cartes blanches qui sont alors présentés sans succès, mais il faut observer e même à l'état normal, la pauvre fille lit avec grande difficulté. Enfin, elle épèle et prononce distinctement une syllabe écrite en plus gros caractères.

Une carte marquée d'un signe bien visible, est également reconnue par elle au milieu de plusieurs autres restées blanches.

Ici, se sont terminées des expériences que l'état de la somnambule rendait fatigantes pour elle, comme pour les spectateurs de l'espèce de torture à laquelle elle était soumise.

La commission a reconnu à l'unanimité :

1° Que le système d'occlusion, attentivement examiné par elle, comme par la plupart des assistants ne laissait rien à désirer;

2° Que tous les faits relatés ci-dessus étaient parfaitement exacts. Tel est le procès-verbal et l'analyse scrupuleuse de cette séance. Maintenant, comme les choses les plus positives, présentent quelque fois des incidents moins sérieux, voici ceux qui ont donné à la fin de la séance une physionomie plus amusante.

Un membre de la commission, après avoir constaté de concert avec ses collègues, les faits précités, a formulé ainsi son opinion personnelle sur l'ensemble :

« Messieurs,

« De tout ce que nous venons de voir et d'observer, il résulte pour moi la conviction que la somnambule n'a rien vu, et je me retire plus incrédule qu'en arrivant, car enfin,

nétaire ont obtenu l'approbation de la Chambre de commerce de Nantes. Elles seront lues avec d'autant plus d'intérêt qu'un grand nombre de conseils-généraux se sont déjà prononcés sur cette grave question. La loi, dit l'auteur de cet article, M. J. Maublanc, géomètre, qui a rétabli, à dater du 1 er Janvier 1840, le système métrique décimal tel qu'il avait été constitué par les lois de l'an 3 et de l'an 8, ne peut avoir son entière exécution sans la refonte des monnaies de cuivre, qui ne sont pas en rapport avec ce système. — L'existence des liards a été, jusqu'à ce jour, le plus grand obstacle à l'usage régulier des poids et mesures métriques, parce que la subdivision de ceux-ci en cent parties ne peut concorder avec celle du franc en quatre vingts. Pendant la session de 1840, un rapport sur ce sujet avait été fait, et le renvoi des pétitions à M. le Ministre des Finances avait été ordonné. Des expériences avaient été faites sur l'alliage et les procédés à employer pour l'exécution des nouvelles monnaies. D'après ces expériences, on avait préféré au cuivre rouge pur le bronze, qui a plus de dureté et est moins sujet à s'oxider, et les pièces qu'on en avait frappées pour essai, et qui ne laissent rien à désirer pour la perfection, étaient de 1, 2, 3, 5, 10 et 20 centimes. — Quant aux pièces de 3, 10 et 20 centimes, il est bien à souhaiter qu'un amendement réforme la loi en ce qui les concerne. — Le nombre 3 ne peut entrer dans les subdivisions d'un système décimal quelconque, parce que le nombre 10 n'a point d'autres diviseurs que 1, 2 et 5, et qu'il faut de nécessité que la répétition d'une subdivision reproduise l'unité principale dont elle fait partie. — Or, avec la pièce de 3 centimes on ne peut former ni un décime, ni franc. — Cette pièce de 3 centime serait d'ailleurs, non seulement inutile par sa co-existence avec celle de 1 cent. et de 2 cent., mais nuisible par les continuelles méprises qu'occasionnerait son peu de différence de cette dernière. Dans le système métrique remis à exécution, l'assortiment pour chaque espèce de mesure et pour chaque ordre de subdivision n'est formé que des seuls nombres 1, 2 et 5: par exemple, 1, 2 et 5 hectogrammes; 1, 2 et 5 décagrammes, etc., et cet assortiment suffit pour toutes les pensées possibles. Nulle peine pour distinguer chaque poids l'un de l'autre, et la loi interdit spécialement ceux de 3, 4, 6, 12 et 18; or, le système monétaire n'était qu'une branche du système métrique, auquel elle est subordonnée pour les poids des diverses pièces, comment adopterait-on pour cette partie seulement ce qui est rejetté, réprouvé pour toutes les autres? Et cela, non pas seulement comme superflu ou embarrassant, mais comme absolument incompatible avec la disposition fondamentale de tout le système. — On avait pensé à supprimer la pièce de 1 centime, à cause de son peu de valeur. Mais, outre qu'elle ne diffère que bien peu du liars, toujours en usage jusqu'à ce moment, elle est absolument nécessaire, puisqu'elle entre dans les comptes et que sa supression ferait retomber dans le défaut qu'on a reproché à l'ancien système, d'avoir des monnaies fictives ou de compte.

Quant à celles de 10 et de 20 centimes en bronze, l'incommodité de leur volume et de leur pesanteur est le résultat inévitable de l'embarras où l'on se jetterait en voulant la suppression de toute monnaie de billon.

La loi du 7 germinal au 11 rejeta sous des prétextes frivoles, cette utile combinaison de métaux. Elle objectait contre cette monnaie quelle est plus susceptible de falsification quelle consomme beaucoup d'argent et qu'elle occasionne l'introduction du billon étranger qui circule parmi nous avec une valeur exagérée.

Mais on conçoit difficilement pourquoi la fraude serait plus à craindre sur une monnaie où il doit entrer, par exemple, un dixième de fin, que sur celle où il ne doit entrer qu'un dixième d'alliage. Si cette monnaie consomme beaucoup l'argent, les pièces de 25 et de 50 centimes en argent, en consomment-elles moins pour former les mêmes valeurs! Enfin, l'introduction de la monnaie étrangère n'est pas un inconvénient particulier à la monnaie de billon, il a lieu pour toute espèce de petite monnaie dont l'empreinte a disparu. — Le peu de fondement de ces raisons avait sans doute été reconnu, puisque la loi du 15 septembre 1807 avait adopté cet alliage. On peut dire, en effet, en faveur du billion, qu'il possède éminemment toutes les qualités qu'on peut désirer dans une monnaie.

A une ductilité susceptible de la plus belle empreinte il réunit une dureté qui rend la monnaie presque inaltérable par le frai. — On l'a vu par les pièces de 2 sous de 1738, qui, lors de la publication du nouveau système monétaire en l'an 3, n'avaient encore presque rien perdu de leur poids ni de leur empreinte.

Ainsi il conviendrait, outre les pièces de 10 centimes, d'en étendre l'emploi à celles de 20 et de 50 centimes, et de cesser la fabrication de celles de 25 et de 50 centimes en argent. — Le diamètre de la pièce de 50 centimes en billon excèderait d'environ 2 millimètres celui de nos pièces de 10 centimes en cuivre, mais elle serait de moitié plus mince et plus légère. Ce peu d'épaisseur est de poids, outre la différence du rouleau, empêcherait de confondre ces pièces de billon avec celles de bronze.

Ce métal n'a pas été offert par la nature, il est le fruit d'une recherche, et cette recherche a été motivée par le besoin; c'est parce qu'il forme une nuance indispensable pour remplir le trop grand intervalle qui, sans cet intermédiaire, rendra toujours défectueux tout sytème monétaire. En faut-il d'autre preuve que les résultats des efforts déjà faits pour y suppléer tels que ces pièces de 25 centimes en argent, adoptées malgré leur petitesse outrée et toute l'inconvenance de leur taille, et ces masses de 20 centimes en bronze, actuellement proposées, qui ne diminuent rien du poids d'une valeur égale en pièces inférieures du même métal, et y ajoutent l'embarras du choix entre trois pièces consécutivement doubles l'une de l'autre.

CHALON, 1er DÉCEMBRE.

Réunion pour le Chemin de Fer de Paris à Lyon, par la Bourgogne.

Ligne du Serein.

Dimanche dernier a eu lieu la réunion que M. Bruchet avait convoquée, afin de nommer un comité qui, en défendant et appuyant le projet de chemin de fer par le Serein, veille à ce que les intérêts de la France en général, et en particulier ceux de la ville de Chalon qui s'y rattachent, ne soient pas compromis par l'adoption d'une autre ligne.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 21 novembre, M. Brossard, juge, qui préside la réunion, fait part à l'assemblée du résultat de la mission dont la députation nommée le 21 avait été chargée. — Nous avons rendu compte de ce résultat dans notre numéro du 24.

L'assemblée renouvelle l'assentiment qu'elle a donné dans sa dernière réunion aux conclusions du rapport et de la lettre de l'ancienne commission, et se prononce de nouveau en faveur de la *Ligne du Serein*..

On décide qu'un comité sera formé à Chalon pour appuyer le projet Bruchet. Sur l'invitation des communes et des comités intéressés, il pourra devenir comité directeur. Ce comité sera composé de cinq membres, qui seront élus à la majorité relative. — En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs de ses membres, il est autorisé à en choisir d'autres.

On procède au scrutin, et MM. Benoit, avocat, Nicolas Bidreman, négociant, Bugnot-Gros, négociant, Auguste Thevenin, avocat, et Pugeault, avoué, sont déclarés membres du comité.

Nous regrettons que le défaut de place nous empêche d'insérer une lettre de M. Bruchet, sur la séance de dimanche, nous la publierons dans notre prochain Numéro.

L'intérêt du commerce et l'industrie des transports en particulier réclamaient l'exhaussement des ponts suspendus, dont le tablier trop bas de 1 m. 20 à 1 m. 50 c. gêne et même empêche la navigation à vapeur sur le Rhône et la Saône, aussitôt que ce fleuve et cette rivière s'élèvent au-dessus du niveau de leurs moyennes eaux. M. le Ministre des travaux publics vient de donner des ordres à Lyon et dans toutes les localités où se trouvent des ponts de ce genre, pour qu'on lui transmette sans délai le détail des travaux et le devis des dépenses à faire pour donner à ces ponts la hauteur largement nécessaire à la navigation des bateaux à vapeur en tout temps, sauf le cas

---

messieurs, quand on fait des fautes aussi grossières, cela ne s'appelle pas jouer à l'écarté, et si le plus souvent elle a dit juste, et si elle a lu une syllabe et désigné une carte marquée entre plusieurs autres, ce n'est peut-être qu'un pur effet du hasard ou le fruit d'une grande habitude, car j'ai connu des gens qui indiquaient les cartes au simple toucher. (On fait remarquer à l'honorable membre que la Prudence est munie de gants); n'importe, dit-il, il peut y avoir d'autres moyens, et la preuve, c'est que si mademoiselle voyait clair, elle ne tatonnerait pas comme elle fait et tomberait juste à chaque fois. »

On fait de nouveau, observer au préopinant, qu'à l'état de somnambulisme, et surtout avec un appareil aussi compliqué, les perceptions visuelles sont naturellement moins claires qu'à l'état normal : en un mot, que la somnambule peut, sous ce rapport, être comparée à un myope au plus haut degré, et qu'il suffit qu'elle ait désignée d'une manière satisfaisante une partie notable des objets, pour que la vision soit constaté, d'autant plus que l'appareil occultateur ne laisse selon lui-même rien à désirer.

Toute cette dialectique, est en pure perte, aux yeux de l'honorable membre, qui persiste à déclarer que tel est le fruit de ses sensations, et que rien au monde ne saurait le faire changer d'avis

En vain, un assistant lui propose 5 0 francs, si dans 5 0 fois il parvient avec un bandeau complet sur les yeux, à obtenir la plus faible partie des phénomènes qu'il semble attribuer au hasard, et notamment s'il peut deviner la réunion de deux lettres qu'on changerait chaque fois. Il répond qu'il n'est point, lui, sujet magnétique, et que les résultats en ce genre doivent être absolus, complets, ou qu'il ne faut pas s'en mêler.

A part cette remarquable opposition, l'assemblée a parn satisfaite, et a hautement exprimé son opinion; cependant en narrateurs véridiques, nous ne devons rien omettre et signaler jusqu'aux plus petites velléités négatives qui nous soient parvenues.

Un des assistants, (celui-là, nous a-t-on dit, appartient à la respectable corporation des médecins), a manifesté l'intention de substituer à la peau bronzée et compacte qui couvrait le masque de Prudence, le manteau qui abritait les épaules de son fils. Cette innocente réclamation a été immédiatement accueillie et l'honorable prêtre d'esculape n'a rien demandé de plus.

Un second a insinué à l'oreille de son voisin que rien ne serait prouvé pour lui si on ne mettait les cartes sous la table.

Un troisième, sans réfléchir, qu'il accordait là, un des points les plus contestés du magnétisme. (La transmission de pensée), prétendait que M. Laurent, placé à distance derrière la somnambule, voyait les cartes et les objets, et pouvait par le seul reflet de sa volonté, lui dicter les réponses à faire.

Un quatrième enfin, (disciple je crois, de l'illustre *Fleurant*), renouvellait à huis clos, la proposition d'un emplâtre de Diachylum dont on aurait enveloppé Prudence de la tête aux pieds.

Toutes ces ingénieuses motions n'ayant pas été officiellement formulées, il a été malheureusement impossible de les prendre en considération.

Nous devons ajouter que le lendemain nous nous sommes transportés avec le membre récalcitrant de la commission, au domicile de M. Laurent, lequel a bien voulu malgré l'état maladif de Prudence consacrer une séance toute spéciale pour nous à la reproduction des expériences de la veille.

Prudence a commencé une partie d'écarté assez bien suivie, et ne s'est troublée complètement dans son jeu que lorsque son adversaire a cherché sciemment à la tromper en s'obstinant à lui annoncer les cartes qu'il jouait autres qu'elles n'étaient en réalité.

Interrogée ensuite par la même personne sur la couleur des cartes, successivement présentées, sur celle de plusieurs pièces d'étoffe ou de peau qui passaient sous ces yeux, et enfin, sur l'heure précise à une montre dont il a plusieurs fois changé les aiguilles, elle n'a pas commis une seule erreur, n'a pas hésité un seul instant, et cela se comprend : il n'y avait dans ces expériences aucun travail d'esprit ni d'attention disséminée; le fait de vision restait seul et dégagé de tous accessoires pénibles; le fait de vision a été dès lors complet et sans réserves. Chacun peut, au reste, s'en assurer de nouveau : la complaisance de M. Laurent et la patience de la somnambule semblent inépuisables. M. Laurent fait d'ailleurs du magnétisme autant par zèle et par conviction que par intérêt, et la preuve c'est que ses invitations à la grande séance étaient gratuites et aussi étendues que possibles.

Le magnétisme marchera donc, et prendra le rang élevé qui lui appartient dans les sciences utiles à l'humanité : son avenir approche, et nous sommes appelés à le voir triompher en dépit des clameurs intéressées ou irréfléchies qui nous font dire avec le bonhomme Sancho : *il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.*

Il n'y a plus complet aveugle que celui qui refuse de voir.

J. B.